

Réaction de la Fédération FLAME au plan de relance



La fédération FLAME se félicite que la transition écologique constitue l'objectif stratégique du plan de relance avec 30 milliards d'euros destinés à son financement.

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de rénovation énergétique des bâtiments

6,7 milliards sont fléchés vers la rénovation énergétique des bâtiments. Flame souhaite rappeler que pour que cet argent soit efficacement dépensé, les porteurs de projets, que ce soient les particuliers, les petites entreprises ou les collectivités locales, doivent être accompagnés pour réaliser des rénovations globales permettant d'atteindre le niveau BBC (alors que MaPrim'Renov est distribuée sans contrôle de la pertinence des projets financés). C'est la condition sine qua non à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris. Il est indispensable que des moyens additionnels soient mis sur la table pour financer cet accompagnement guidé par l'intérêt général. Le programme SARE a cette ambition mais il ne sera pas suffisant (le financement n'est que de 3 ans sur une période de 5 ans). Les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) sont l'outil des collectivités locales spécialisé dans cet accompagnement (pour tous les types de maîtres d'ouvrages) elles doivent être intégrées clairement à ce plan de relance au niveau local.

Autre sujet de satisfaction pour Flame, la méthode qui doit être employée pour mettre en œuvre cette relance, à savoir, pour citer le premier ministre « Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance. ».

Continuer à déployer les ALEC pour accompagner les territoires dans la transition énergétique

Et c'est le leitmotiv de Flame depuis près de 20 ans, doter les territoires d'un outil de proximité, agile, expert des thématiques énergie-climat, tiers de confiance et présent dans la durée pour promouvoir et accélérer la transition énergétique locale : les ALEC. Celles-ci couvrent actuellement plus de 7000 communes représentant plus de 22 millions d'habitants. Mais de nombreuses

collectivités sont encore démunies devant ces sujets. Pour qu'elles puissent bénéficier du plan de relance et contribuer concrètement à la nécessaire transition énergétique, elles ont effectivement besoin d'être outillées et accompagnées durant toute la transition. L'ALEC est cet outil, comme le précise le code de l'énergie. L'état doit donc favoriser leur déploiement sur les territoires.

Contact Presse :

- **Frank Sentier**, Coordinateur fédération **Flame**, 06 95 72 67 02
frank.sentier@federation-flame.org

La Fédération FLAME regroupe les 40 Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) de France qui agissent auprès de plus de 7000 communes représentant 22 millions d'habitants. Elle les représente auprès des instances nationales et européennes. Elle aide les collectivités souhaitant créer une ALEC. Actuellement, FLAME est présidée par Pierre Verri, conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole et maire de Gières.